

COMMUNE DE SAINT-APOLLINAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 octobre 2023

Délibération n° 2023-72

L'an deux mille vingt-trois le seize octobre à 18h30,

Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 octobre 2023.

Objet : Convention de partenariat avec Jumble France pour l'organisation d'un parc de loisirs éphémère

Étaient présents : 24

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Céline RABUT, Rémi DELATTE, Patricia RABELKA M'BENGUE, Gérard FOUCARD, Robert PETIOT, Charles-Louis PENEZ, Frédéric TISSOT, Florence GRAPIN, Françoise CAMILLERI, Fabrice ROUSSEL, Laurence AUCLIN, Olivier ARBEZ, Cécile BARDIN, Lydia CRETE, Mélanie COUSIN, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Lionel CHENAL, Fatiha CHARIFI ALAOUI, Antoine CAMUS, Laurianne SENE.

Était excusé ou absent : 5

Mesdames et Messieurs, Véronique CHARBOIS, Maxime AMBARD, Aurélia MERLE (pouvoir à Gérard FOUCARD), Aurélie DE VOS, Aubin AMARDEIL (pouvoir à Frédéric GOULIER).

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Fatiha CHARIFI ALAOUI et M. Antoine CAMUS ont été nommés secrétaires.

Monsieur Antoine CAMUS expose le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le succès de cette manifestation les années précédentes ;

Il est proposé un partenariat avec Jumble France pour l'organisation d'un parc de loisirs éphémère (Jumble Land) au complexe sportif de Louzole à Saint-Apollinaire, du 22 décembre 2023 au 7 janvier 2024. Ce parc sera ouvert aux familles pour les enfants âgés de de 3 à 17 ans, du 26 décembre au 6 janvier (sauf le 1^{er} janvier).

Toute l'organisation incombe à Jumble France.

La ville de Saint-Apollinaire met à sa disposition les 2 grandes salles du complexe sportif ainsi que la salle Maurice Berton et le hall, moyennant la somme forfaitaire de 2 500 €, correspondant aux frais d'électricité, de chauffage et d'une partie de l'entretien des locaux : la ville se charge du nettoyage quotidien des sanitaires et du hall (hors samedi, dimanche et jour férié) et Jumble France de l'entretien journalier des salles Berton, Bernhard et Bravin ainsi que du hall et des sanitaires les samedi, dimanche et jour férié.

Délibération n° 2023-72 (suite)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE 26 VOIX POUR, (0 CONTRE, 0 ABSTENTION) M. le maire pour signer une convention avec Jumble France pour la mise à disposition du complexe sportif de Louzole, du 22 décembre 2023 au 7 janvier 2024 (période tenant compte de l'installation et démontage du parc de loisirs), pour un montant de 2 500 euros, comme énoncé ci-dessus.

La convention est jointe à la présente délibération.

Fait à Saint-Apollinaire, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

A Saint-Apollinaire, le **24 OCT. 2023**

Le Maire,

Les secrétaires,

Jean-François DODET

Fatiha CHARIFI ALAOUI Antoine CAMUS

Date de publication : **24 OCT. 2023**